

Concours de l'hiver du Canada RAC 2022 : le 17 décembre

Remarque : veuillez consulter le site Web du RAC pour toute mise à jour

Changements apportés aux concours de la fête du Canada et de l'hiver du Canada



Le Comité des concours et prix de Radio Amateurs du Canada (RAC) a le plaisir d'annoncer la mise en oeuvre de diverses modifications aux règles de participation aux concours organisés sous l'égide de RAC.

À compter de la saison de concours 2022, nous ajouterons deux nouvelles catégories de participants : Opérateurs uniques – Assistés – Haute puissance (SOAHP) et Opérateurs uniques – Assistés – Basse puissance (SOALP).

Il n'existe aucune sous-catégorie supplémentaire pour l'une ou l'autre de ces deux catégories « assistées ». Les gagnants faisant partie de ces catégories seront admissibles à l'obtention d'une nouvelle plaque attribuée par commandite, ainsi qu'aux certificats typiques regroupés selon le même système que pour les autres classes de participants. Ces catégories seront ajoutées à la liste des records au même titre que les records enregistrés pour les autres catégories.



Nous aimerions remercier Radioworld Central, de Calgary, Alberta (<https://www.gpscentral.ca/>) d'avoir commandité l'attribution des plaques décernées dans ces nouvelles catégories pour les deux concours RAC. Tous les membres du personnel de Radioworld à Toronto, et maintenant ceux de son équipe de Calgary, fournissent un soutien inestimable à nos activités.

Suite à la mise en place de notre nouveau système de soumission des journaux de bord par application Web, les délais à respecter pour la présentation des données ont été ramenés à 14 jours après la date de clôture de chaque concours. Nous remplacerons définitivement l'ancien système, basé sur la soumission de journaux de bord par courriel et par relevés sur papier, dans un proche avenir. Nous sommes également en train de modifier les conditions à remplir pour obtenir des certificats. Les participants doivent effectuer un minimum de 50 contacts (QSO) pour pouvoir recevoir un certificat dans l'une quelconque des catégories. Nous avons également fourni des détails supplémentaires, dans la version actualisée des Notes sur les catégories fournie en marge de l'énoncé des règles, sur la façon dont la catégorie « Rookies » est structurée et organisée pour l'attribution de prix.

Les Notes sur les catégories qui font partie des règles ont été formulées plus clairement, et des renseignements supplémentaires ont été fournis sur la façon dont les catégories de participants aux concours sont structurées et organisées pour l'attribution de prix. Nous avons aussi ajouté un tableau intitulé "Récapitulation des éléments, des limitations et des critères d'admissibilité des catégories" aux règles afin de mettre en exergue les principaux éléments intervenant dans l'attribution des prix prévus pour les diverses catégories.

Veuillez prendre quelques instants pour vous familiariser avec la version actualisée des règles dont le texte figure dans le site Web de RAC, accessible en cliquant sur les liens fournis ci-dessous. Nous espérons que vous serez nombreux à participer au Concours de la Fête du Canada et au Concours d'hiver pancanadien organisés par RAC.

- <https://www.rac.ca/contesting/>
- <https://www.rac.ca/contesting-results/>

Concours d'hiver du Canada de RAC 2022 : 17 décembre

Remarque : veuillez consulter le site Web du RAC pour toute mise à jour



En décembre de chaque année, Radio Amateurs du Canada (RAC) parraine le Concours d'hiver du Canada. Les amateurs du monde entier sont invités à participer.

Durée du concours :
0000 UTC à 2359 UTC le 17 décembre 2022.

Bandes et modes : 160, 80, 40, 20, 15, 10, 6 et 2 mètres, code Morse et phonie (BLU, FM, AM, etc.)

Fréquences suggérées : Code Morse – 25 kHz au-dessus de la limite inférieure de la bande. BLU – 1850, 3775, 7075, 7225, 14175, 21250 et 28500 kHz. Vérifiez toutes les demi-heures en quoi consiste l'activité pour les transmissions en code Morse.

***Remarque :** Pour 7075 kHz, veuillez vous assurer qu'il n'y a pas de conflits au niveau du plan de bande dans les cas où il y a des chevauchements avec d'autres modes de fonctionnement.

Échange : Les stations situées au Canada envoient un rapport RS(T) ainsi qu'une indication de leur province ou territoire. Les stations VEØ et les stations situées à l'extérieur du Canada envoient un rapport RS(T) ainsi qu'un numéro séquentiel.

Les QSO : Les contacts effectués avec des stations situées au Canada ou des stations VEØ donnent droit à 10 points, et ceux réalisés avec des stations situées à l'extérieur du Canada, à 2 points. Les contacts établis avec des stations officielles de RAC donnent droit à 20 points. Ces dernières sont : VA2RAC, VA3RAC, VE1RAC, VE4RAC, VE5RAC, VE6RAC, VE7RAC, VE8RAC, VE9RAC, VO1RAC, VO2RAC, VY0RAC, VY1RAC et VY2RAC.

Vous pouvez contacter une station une fois dans chacun des deux modes, sur chacune des huit bandes du concours. Il est **défendu** de faire des contacts en code Morse sur les parties des bandes normalement réservées à la phonie, et vice versa. Il est aussi interdit de faire ou de solliciter des contacts via un répéteur pendant le concours.

Les contacts établis à l'occasion d'un concours organisé par RAC à l'échelle du Canada comptent également en vue de l'obtention du Prix Défi canadien RAC pour opérations portables.

Multiplicateurs : Treize au total, pour les 10 provinces canadiennes et les trois territoires. Chaque multiplicateur peut-être compté une fois pour chaque mode sur chacune des huit bandes du concours.

Les multiplicateurs, avec leur abréviation postale et leur(s) préfixe(s), sont : Nouvelle-Écosse [NS] (VE1, VA1, CY9, CYØ); Québec [QC] (VE2, VA2); Ontario [ON] (VE3, VA3); Manitoba [MB] (VE4, VA4); Saskatchewan [SK] (VE5, VA5); Alberta [AB] (VE6, VA6); Colombie-Britannique [BC] (VE7, VA7); Territoires du Nord-Ouest [NT] (VE8); Nouveau-Brunswick [NB] (VE9); Terre-Neuve et Labrador [NL] (VO1, VO2); Nunavut [NU] (VYØ); Yukon [YT] (VY1); et Île-du-Prince-Édouard [PE] (VY2).

Certains préfixes canadiens spéciaux en usage pendant le concours peuvent aussi s'appliquer; cependant, il ne peut y avoir plus de 13 multiplicateurs pour chaque bande/mode. Veuillez utiliser l'abréviation du multiplicateur, entre crochets, tel qu'indiqué ci-dessus.

Remarque : au cas où une station serait incapable d'établir un contact avec une station canadienne, un multiplicateur de 1 lui sera accordé pour faciliter le calcul correct du score final, car un multiplicateur de zéro (0) ne permettrait pas de calculer valablement un score final.

Pointage final : Total des QSO effectués sur toutes les bandes, multiplié par le nombre total de multiplicateurs pour toutes les bandes.

Radioworld



Alan Goodacre, VE3HX



Alfa Radio Ltd.



RadioSport Manitoba



Saskatchewan Contest Club



Catégories :

Toutes les catégories sont conçues pour regrouper les participants fonctionnant en mode multiple, en phonie ou en code Morse, à l'exception des deux catégories à opérateur unique, mode unique. Il est impératif que les participants faisant partie des catégories à opérateur unique, toutes bandes, aient au moins un contact dans les deux modes pour différencier ces catégories de celles à mode unique. Toutes les autres catégories peuvent fonctionner en mode unique si leurs membres le souhaitent, étant entendu qu'ils sont conscients que cela réduit leurs chances d'établir des contacts et d'accumuler des multiplicateurs.

Nous remercions très sincèrement tous nos commanditaires du soutien qu'ils ont accordé au Concours RAC pour la Fête du Canada et au Concours d'hiver pancanadien.

Les catégories suivantes sont admissibles en vue de l'obtention de plaques ou de certificats, tel qu'indiqué dans la partie du règlement relative aux prix.

- 1) Opérateur unique, toutes bandes, haute puissance (SOABHP) >100 watts – **Radioworld**
- 2) Opérateur unique, toutes bandes, basse puissance (SOABLP), max. 100 watts à la sortie – **Contest Club Ontario**
- 3) Opérateur unique QRP (SOABQRP), max. 5 watts à la sortie, toutes bandes et bande unique ** – **Radioworld** (voir Note 8)

4) Opérateur unique, toutes bandes, code Morse seulement, (SOABCW seulement), toute puissance autorisée – **Trophée commémoratif Gary Bartlett VE1RGB offert par le Maritime Contest Club**

5) Opérateur unique, toutes bandes, phonie seulement (SOABPH seulement), toute puissance autorisée – **Saskatchewan Contest Club**

6) Opérateur unique, bande unique (SOSB), toute puissance autorisée – **Radioworld** (voir Note 9)

7) Opérateur unique avec assistance, haute puissance (SOAHP) > 100 watts – **Radioworld Central** (voir Note 3)

8) Opérateur unique avec assistance, basse puissance ** (SOALP), max. 100 watts à la sortie – **Radioworld Central** (voir Note 3)

****Remarque :** les participants QRP qui souhaitent bénéficier d'une assistance seront placés dans la catégorie basse puissance.

9) Opérateurs multiples, émetteur unique, haute puissance (MOSTLP), >100 watts) – **Alfa Radio** (voir Note 4)

10) Opérateurs multiples, émetteur unique, basse puissance (MOSTLP), max. 100 watts à la sortie – **Trophée commémoratif Tony Allsop VE3FTA offert par le Mississauga Amateur Radio Club** (voir Note 4)

11) Opérateurs multiples, émetteurs multiples (MOMT), toute puissance autorisée – **Radioworld**

Tableau 1 : Récapitulation des éléments des catégories, des limitations et des critères d'admissibilité

Catégorie	Niveau de puissance	Exigence pour la bande visée dans le journal	Contacts exigés en mode mixte	Utilisation autorisée avec assistance	Signaux transmis sur les ondes	Application de la règle des 10 minutes	Admissible à la plaque pour rookie
SOABHP	>100 W	2 ou plus	Oui	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Oui
SOABLP	>5 à 100 W	2 ou plus	Oui	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Oui
SOABQRP	<5 W	1 ou plus	Oui	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Oui
SOABCW seulement	Toute puissance	1 ou plus	Non, CW seulement	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Non
SOABPH seulement	Toute puissance	1 ou plus	Non, phonie seulement	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Non
SOSB	Toute puissance	1 seulement	Facultatif	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Non
SOAHP	>100 W	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 à n'importe quel moment	Non	Non
SOALP	<100 W	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 à n'importe quel moment	Non	Non
MOSTLP	<100 W	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 passage, 1 multiplicateur sur une bande différente	Oui	Non
MOSTHP	>100 W	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 passage, 1 multiplicateur sur une bande différente	Oui	Non
MOMT	Toute puissance	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 par bande	Non	Non

Plaques pour catégories spéciales

Pour le Concours d'hiver du Canada, un trophée spécial est décerné au participant étranger (opérateur unique, sans classe de puissance) ayant obtenu le plus haut score – **le trophée mémorial Russ Coleston VK4XA par Alan Goodacre, VE3HX.**

Pour le Concours hiver du Canada, l'attribution d'une plaque pour la sous-catégorie « Rookie » est commanditée par RadioSport Manitoba et le Winnipeg Amateur Radio Club. Pour des renseignements détaillés sur les qualifications à réunir pour obtenir la plaque pour rookie, veuillez vous reporter à l'article 14 des Notes sur les catégories. Les gagnants de niveau Rookie qui ont déjà reçu un prix dans le cadre de ce concours ne sont pas admissibles à l'obtention d'une nouvelle plaque pour rookie dans le cadre de ce concours.

Des détails supplémentaires sur les catégories, limitations, exceptions, chiffres/lettres-références et critères d'admissibilité pour la plaque pour rookies figurent dans les Notes sur les catégories et au Tableau 1 (voir page 3).

Notes sur les catégories :

Veillez consulter le site Web de RAC pour prendre connaissance de toute révision apportée suite à la pandémie mondiale actuelle.

1) Le contenu d'un journal de bord soumis dans une catégorie spécifique doit refléter cette catégorie, y compris toute exigence applicable aux QSO effectués en mode multiple ou unique qui peut être imposée pour cette catégorie.

En cas de conflit entre le contenu réel d'un journal de bord et la catégorie inscrite dans l'en-tête Cabrillo ou indiquée dans d'autres éléments de la soumission, le contenu réel du journal sera utilisé pour déterminer la catégorie de l'inscription dans toute la mesure du possible. Dans le cas où celle-ci ne peut être déterminée, ou si le journal de bord n'identifie pas la catégorie de l'inscription, celle-ci sera classée dans la catégorie opérateurs multiples, émetteurs multiples, toute puissance autorisée.

*Tout participant désirant s'inscrire dans une catégorie spécifique (par exemple bande unique), mais ayant aussi établi des contacts additionnels hors de cette catégorie, peut soumettre ces contacts additionnels dans un journal de bord **distinct**. Ne les incluez pas dans le journal de la catégorie principale dans laquelle vous participez.*

2) Dans les cas où les catégories comprennent une classe de puissance et où le journal soumis ne l'identifie pas clairement, celui-ci sera traité comme si la classe de puissance la plus élevée pour cette catégorie avait été inscrite.

3) **Les opérateurs uniques** qui reçoivent une assistance d'un système de repérage des contacts DX – y compris Skimmer et d'autres systèmes utilisant des technologies similaires, ou tout type de réseau de type « Packet Cluster » pour identifier de nouveaux QSO potentiels et/ou multiplicateurs pendant la période du concours devront classer leur journal de bord en considérant qu'il figure dans l'une des deux catégories prévues pour les opérateurs uniques bénéficiant d'une assistance. Pour indiquer qu'on bénéficie d'une assistance, utiliser l'en-tête Cabrillo « Catégorie-Assisté : Assisté » dans votre fichier de journalisation pour identifier cette classification d'inscription. Tel que noté dans la description de catégorie, tout participant QRP

demandant une « assistance » sera placé dans la catégorie SOALP étant donné intitulée s'inscrire dans la catégorie « Opérateurs multiples, émetteur unique » étant donné qu'aucune classe assistée n'est prévue pour les participants QRP.

Toutes les catégories à opérateurs multiples autorisent le recours à une assistance au repérage sans identification spéciale.

4) * Dans la catégorie opérateurs multiples, émetteur unique, un seul émetteur et une seule bande sont permis durant la même période de temps (définie comme étant de 10 minutes).

Une exception est cependant tolérée : une seule autre bande peut être utilisée pendant toute période de 10 minutes, seulement si la station contactée est un nouveau multiplicateur. En d'autres mots, la classe opérateurs multiples, émetteur unique permet à une seconde station de « chasser » et contacter des multiplicateurs sur une seule autre bande pendant toute période de 10 minutes. Cette restriction est imposée à cette catégorie pour exiger que des décisions stratégiques soient prises quant aux changements de bande effectués par l'équipe.

5) Les stations participant dans la catégorie « Opérateurs multiples, émetteurs multiples » peuvent communiquer sur huit bandes prévues pour le concours en même temps, mais un seul signal transmis par bande est autorisé à n'importe quel moment.

6) Pour les catégories à émetteurs multiples, tous les transcepteurs, émetteurs et récepteurs utilisés par des participants de stations multiples doivent être situés à l'intérieur d'un cercle de 500 mètres de diamètre, et les antennes doivent être physiquement connectées aux transcepteurs, transmetteurs et/ou récepteurs par des lignes de transmission RF.

7) Les opérateurs inscrits dans les catégories multi-multi ou multi-unique doivent prendre note du fait que si une station à concours partagés est autorisée dans les concours de RAC, de telles opérations ne peuvent donner lieu à des prix ou récompenses.

Une station considérée « à concours partagés » est une station qui ne détient pas tous les transcepteurs, émetteurs et/ou récepteurs utilisés par les opérateurs/participants d'une station située à l'intérieur d'un cercle de 500 mètres de diamètre.

Les opérations multi-multi partagés doivent être identifiées dans le « Journal de bord Cabrillo » sous la forme d'un commentaire de participant (« SOAPBOX ») ou d'une fiche récapitulative. Les personnes effectuant des opérations partagées à partir d'une station doivent le faire en respectant les règlements applicables aux activités des radio amateurs dans leur ressort.

8) ** Même s'il n'y a qu'une seule catégorie QRP qui soit admissible pour une plaque ou un certificat, il est prévu que les résultats publiés indiqueront soit toutes les bandes, soit la bande unique d'opération.

Afin de faciliter la publication des résultats selon un mode de répartition approprié, votre inscription devra indiquer la (les) bande(s) ou le(s) mode(s) utilisés dans le cadre de vos opérations.

9) *** Même s'il n'y a qu'une seule catégorie « Opérateur unique, bande unique » qui soit admissible pour un certificat ou un prix, il est prévu que les résultats publiés indiqueront que soit une haute puissance, soit une basse puissance a été utilisée. Afin de faciliter la publication des résultats selon un mode de répartition approprié, votre inscription devrait indiquer la classe de puissance utilisée.

10) Les opérateurs ayant participé à une quelconque activité dans la catégorie « Opérateurs multiples » ne peuvent pas contacter la station aux activités de laquelle ils ont participé s'ils devaient agir en tant que membres d'une autre entité inscrite lors du même concours. De plus, les opérateurs invités de n'importe quelle station, peu importe sa catégorie, ne peuvent faire valoir aucun contact établi avec le propriétaire de la station hôte ou avec l'indicatif d'appel mobile de la station hôte pour des points ou des multiplicateurs.

11) Les opérations effectuées à distance pour une station unique identifiée par un même indicatif alors que tous les transcepteurs, émetteurs et récepteurs sont situés à l'intérieur d'un cercle de 500 mètres de diamètre - les antennes étant physiquement connectées aux transcepteurs, émetteurs et/ou récepteurs – sont explicitement autorisées.

Les opérateurs effectuant des opérations à distance doivent le faire en respectant les règlements applicables aux activités des radio amateurs dans le ressort dont relève la station installée à leur domicile et celle exploitée à distance. L'exploitation à distance de plus d'une station en utilisant un même indicatif, ou l'exploitation à distance de plus d'une station par le même titulaire de licence utilisant des indicatifs différents est interdite pendant la période du concours.

12) Les inscriptions pour Opérateur unique 1 VFO (SO1V), Opérateur unique 2 VFO (SO2V) et Opérateur unique 2, radio avec un VFO affiché pour chaque radio (SO2R) sont autorisées dans toutes les catégories.

13) L'autorepérage et les demandes adressées à d'autres opérateurs pour qu'ils repèrent votre station, par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits, quelle que soit la catégorie de participation au Concours de la Fête du Canada.

14) Le terme "**Rookie**" sert à désigner un opérateur unique qui a obtenu sa licence de radio amateur moins de 36 mois civils (trois ans) avant la date du concours. Les détenteurs d'une licence de radio amateur de tout niveau délivrée par les autorités compétentes remplissent les conditions d'admissibilité à cette catégorie. Les trois catégories prises en compte pour l'obtention de la plaque du « rookie » comportent une exigence (utilisation de modes multiples) visant à les différencier des catégories à mode unique. En outre, nous essayons d'encourager les participants à explorer les aspects propres à la BLU (phonie) et aux transmissions par code Morse du concours, ce qui implique l'établissement d'**au moins un contact en code Morse et d'un autre en BLU** dans les catégories destinées aux opérateurs uniques pour avoir des chances de se voir attribuer la plaque du rookie.

Tout amateur licencié participant est tenu de déclarer lui-même qu'il remplit les conditions d'admissibilité prescrites, mais le Comité d'organisation du Concours de RAC se réserve le droit de demander une preuve d'admissibilité pour faciliter la résolution de tout différend qui pourrait survenir.

Catégories admissibles pour la plaque du rookie :

Les participants faisant partie des catégories suivantes sont admissibles à l'obtention de la plaque du rookie.

Remarque : une seule plaque est attribuable pour les trois catégories énumérées ci-dessous.

- Opérateur unique, toutes bandes, basse puissance (SOABLP)
- Opérateur unique, toutes bandes, haute puissance (SOABHP)
- Opérateur unique, toutes bandes, QRP (SOABQRP)

Qualification prévue pour la catégorie Rookies avec superposition :

Votre journal de bord, tel que soumis, doit indiquer que vous êtes inscrit dans la catégorie Rookies en faisant figurer la ligne « **Élément de superposition pour la catégorie : Rookies** » dans l'en-tête du fichier de journalisation Cabrillo. Il se peut que vous deviez saisir manuellement cette ligne si le logiciel de journalisation que vous utilisez ne permet pas la superposition de catégories. Cette option peut également être choisie au moment de la soumission d'un journal de bord par l'entremise du Système de soumission des journaux de bord accessible à partir du site Web de RAC.

Par ailleurs, les participants devront indiquer la date d'obtention de leur licence en ajoutant un commentaire comportant cette information dans un champ "Soapbox:" dans l'en-tête Cabrillo. Exemple : « Soapbox: Obtention de la licence en janvier 2020 ».

Bien qu'il soit prévu que les scores enregistrés pour les participants de niveau "rookie" en mode unique, illimité et opérateurs multiples soient pris en compte pour le calcul des résultats du concours, seuls les participants de niveau « rookie » des catégories SOABHP, SOABLP ou SOABQRP seront admissibles pour l'obtention de la plaque Rookie.

Bien qu'il n'y ait qu'une seule plaque qui soit déterminée par les résultats calculés pour les trois catégories pour opérateurs uniques admissibles, un participant de niveau rookie sera toujours admissible à l'obtention de la plaque pour la catégorie pour opérateurs uniques dans laquelle il se sera inscrit au cas où il atteint le score le plus élevé enregistré pour cette catégorie. S'il se qualifie pour un certificat attribué en fonction des critères normalement applicables aux certificats, il aura également droit à ce certificat.



Une vidéo de la présentation « Changements à la structure du concours de RAC » est disponible à l'adresse suivante :

<https://tinyurl.com/4nbafetn> (en anglais)

Prix :

Des **plaques** seront remises aux participants ayant obtenu le plus haut score dans chaque catégorie, tel qu'indiqué ci-dessus dans la liste des catégories.

Nous tenons à remercier très sincèrement nos commanditaires du soutien qu'ils n'ont cessé de nous accorder!

Des **certificats** seront remis aux participants ayant obtenu le score le plus élevé dans chaque catégorie, à condition qu'un journal contenant un minimum de 50 QSO bruts ait été soumis pour chacune des catégories ci-dessous:

1) Provinces et territoires canadiens

2) Districts d'appel des États-Unis continentaux, W0 à W9, ainsi que pour l'Alaska et Hawaï. Les commonwealths, territoires et possessions des États-Unis, tels que Porto Rico, les Îles Vierges américaines, etc. seront considérés comme étant équivalents à un pays DXCC; et

3) Pays DXCC, à l'exclusion du Canada et des États-Unis.

Afin de faciliter l'attribution des certificats dans le respect des règles applicables, toutes les stations américaines participantes doivent indiquer leur district réel d'appel américain compte tenu de leur adresse réelle, telle que fournie dans l'en-tête Cabrillo, s'il est différent de celui indiqué par le préfixe de leur indicatif. Les stations DX doivent indiquer le pays dans lequel elles sont exploitées s'il est différent de celui indiqué par le préfixe de leur indicatif.

Les stations officielles RAC participeront au concours et seront considérées comme égales à tout autre participant en ce qui concerne l'admissibilité aux plaques et certificats.

Résultats : Ils seront publiés dans la revue *The Canadian Amateur*, diffusée par Radio Amateurs du Canada. Ils seront aussi publiés sur le site Web de RAC.

Soumission des inscriptions : Toute inscription doit être soumise électroniquement au plus tard à 23 h 59, TUC (UTC), 14 jours après la fin du concours (**31 décembre 2022**). La méthode préférée consiste à soumettre les journaux de bord par l'entremise du Système de soumission des journaux accessible par le site Web à l'adresse www.contest.rac.ca/FR-index.php.

Pour la saison de concours déjà commencée, nous acceptons les journaux de bord envoyés par courriel à l'adresse canadawinter@rac.ca. Les inscriptions faites par courrier électronique seront confirmées par retour du courrier électronique par le gestionnaire du concours. Comme il s'agit là d'un processus manuel, ne vous attendez pas à une réponse immédiate.

Pour la saison de concours déjà commencée, nous accepterons aussi les journaux de bord envoyés par la poste, à condition que le cachet de la poste indique une date ne se situant pas plus de 14 jours après la date de clôture du concours.

Envoyez vos inscriptions papier à :

Radio Amateurs du Canada
720 ch. Belfast, suite 217
Ottawa, Ontario, Canada K1G 0Z5

Les inscriptions papier envoyées par la poste doivent contenir une fiche récapitulative décrivant le mode de calcul des points, une feuille indiquant les indicatifs contactés avec chaque mode sur chacune des bandes (« dupe sheet »), une feuille indiquant les multiplicateurs utilisés et le journal de bord. Le journal doit indiquer l'heure, la bande, le mode, l'indicatif de la station contactée, les rapports échangés et les points revendiqués pour chaque QSO. Les nouveaux multiplicateurs doivent être clairement indiqués dans le journal.

Pour ceux qui comptent soumettre des journaux sous forme papier, des formulaires d'inscription sont aussi disponibles sur le site Web de RAC à l'adresse :

<http://wp.rac.ca/contesting-results/>

Remarque particulière :

1) Comme l'équipe d'organisation du concours compte remplacer tôt ou tard les journaux de bord papier ou transmis par courriel, nous vous encourageons à actualiser vos processus et vos logiciels pour être en mesure d'utiliser le système de soumission des journaux de bord accessible par notre site Web, ainsi que les journaux en format Cabrillo préconisé.

2) Toute inscription contenant 100 contacts ou plus devrait être soumise sous forme numérique en utilisant le système de soumission des journaux pour les concours ou, aussi longtemps que cette formule sera encore jugée acceptable, par courriel.

3) Le format électronique exigé est le format Cabrillo RAC. Les fichiers doivent être soumis en format texte/ASCII ordinaire. Le format/le mode normalisé Cabrillo actuellement préconisé pour la présentation des journaux de bord est accessible au site Web de RAC à l'adresse <https://www.rac.ca/contesting-results/> à la rubrique intitulée RAC Cabrillo V3.3.

4) Lors de la soumission de tout journal de bord électronique, veuillez utiliser un identifiant exclusif en nommant votre fichier au moyen d'une combinaison de votre indicatif et de l'extension de fichier .LOG, .CBR ou .TXT (par exemple, votreindicatef.LOG).

Si vous envoyez votre journal de bord par courriel, veuillez inclure le(s) fichier(s) en pièce(s) jointe(s). Ne copiez pas le fichier dans le texte de votre message, étant donné que cela pourrait causer des problèmes de mise en page, ce qui compliquerait l'extraction de votre journal de bord. Les gros fichiers peuvent être compressés en format .ZIP si nécessaire.

Si vous avez des questions à poser sur ces règles ou avez besoin d'aide pour préparer ou soumettre votre journal, ou encore pour résoudre tout autre problème, veuillez contacter **Sam Ferris, VE5SF, ve5sf@rac.ca**.

Pour prendre connaissance des résultats des éditions précédentes du concours, visitez le site Web de RAC dans la section concours :

<http://wp.rac.ca/concoursing-results/>

Nous espérons que vous vous ferez entendre sur les ondes pour exprimer vos opinions sur le Concours d'hiver du Canada du RAC (le 17 décembre 2022, de 00 h 00 UTC à 23 h 59:59 UTC). Ne manquez pas d'adresser toute anecdote intéressante ou de signaler tout fait pertinent à tcamag@yahoo.ca.